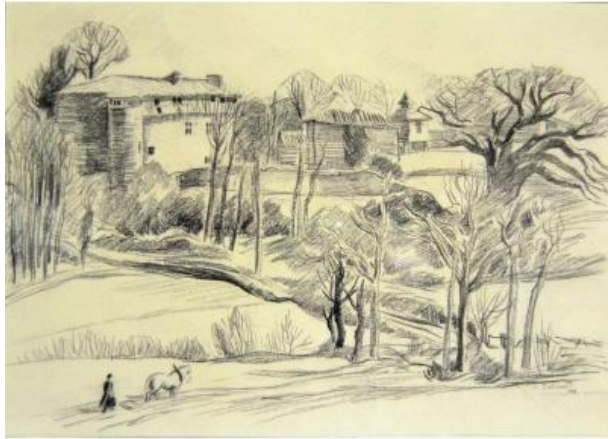




PROANTIC
LE PLUS BEAU CATALOGUE D'ANTIQUITES

Louis Sognot (1892-1970), Drawing

350 EUR



Signature : Louis SOGNOT

Period : 20th century

Condition : Très bon état

Length : 53,5

Height : 43,5

Description

Tableau encadré sous verre, Dessin au crayon représentant le village de castelnau de montmiral, signé, daté et intitulé en bas à droite.

Epoque XXe.

Taille du sujet 37*26,5cm et encadré

53,5*43,5cm

Louis Sognot est né à Paris le 25 mai 1892; ancien élève de l'Ecole Bernard Palissy, après son service militaire et la guerre, démobilisé en août 1919, il entre en 20 à l'Atelier Primavera des Grands Magasins du Printemps dont, après la mort de René Guilleré, il assume la direction aux côtés de Mme Chauchat-Guilleré.

En 1923 il présente au Salon d'Automne des meubles édités par Primavera; depuis il y expose régulièrement ainsi qu'au Salon des Artistes

Dealer

Le Grenier du Moulin

Meubles et objets d'art du 17eme au 20eme siècle

Tel : 02 48 73 80 09

Mobile : 0678790021 ou 0607817114

1 impasse de l'abbé Moreux

Argent-sur-Sauldre 18410

Décorateurs et depuis 1930 à l'U.A.M. Grand Prix et diplôme d'honneur à l'Exposition des Arts Décoratifs de 25; Bourse Blumenthal en 26, Louis Sognot participe à toutes les grandes expositions:

Coloniale en 31;

Internationale en 37 où il est Président du groupe des Etalagistes au Palais de la Publicité;

Internationale de l'Urbanisme et de l'Habitation en 47; il a reçu grands prix, diplômes d'honneur, plaquettes de la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie et au salon des Décorateurs de 52, le 1^{er} Prix du Rotin.

Professeur de décoration à l'Ecole Boule depuis 26, ancien professeur au Collège technique de la rue Duperré, professeur à l'Ecole des Arts appliqués à l'Industrie depuis 38, professeur-chef d'atelier à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs depuis 47, directeur artistique en remplacement de René Prou, décédé, à l'Ecole de l'Union centrale des Arts Décoratifs, envoyé en mission en 51 au Canada; membre fondateur de l'U.A.D.C.E. (Union des artistes décorateurs, créateurs, ensembliers); membre de l'Institut d'Esthétique industrielle, Louis Sognot est chevalier de la Légion d'honneur depuis 36.

L'oeuvre de Louis Sognot, malgré son importance, la diversité des problèmes à résoudre - de l'atelier de Jean Carlu à la Bibliothèque du Dr Roussel, des installations pour le Maharajahet la Maharaneéd' Indore au Cabinet du Syndic de la Ville de Paris, d'un avion Nieuport aux décors de théâtre pour Henry Bernstein " Félix " et " Le Venin ", de mobiliers métalliques pour cabines d'officiers à bord d'un cuirassé à la chambre en rotin pour une jeune danseuse - toutes ces réalisations. parmi tant d'autres, répondent à une ligne de conduite précise, sorte de lent travail de laboratoire au cours duquel s'élabore une des Plus pures expressions du style de notre temps.

Louis Sognot recherche l'originalité mais non la fantaisie, fidèle à la tradition il s'efforce de l'adapter à la vie actuelle et à ses multiples exigences " quels que soient les matériaux

employés, bois précieux exotiques ou rustiques de France, métal ou rotin, matières plastiques ou dalles de glace, le même goût pour la mesure, la sobriété, commande toutes ses conceptions. Mais surtout il cherche, pour ses ordonnances intérieures à créer des meubles dont les rythmes, les volumes soient harmonieux " le décor est incorporé à la forme et les solutions les Plus simples ont une grâce naturelle, telles ces chaises aux dossiers évasés en javelles ou celit profond et équilibré comme une charrette à foin!

En un mot il s'inspire, quelles que soient les fins de ses meubles, parfois d'un raffinement de grand luxe de proportions immuables à l'échelle humaine ou fixées par l'usage.

Toutes ses connaissances techniques, son goût pour la nouveauté, pour les problèmes particuliers, difficiles ses audaces mêmes sont soumises à une sensibilité qui discrètement se cache. Louis Sognot entend donner à son oeuvre une expression durable et humaine. Il sait le prix du bonheur et veut l'enclorre dans les demeures dont l'ordonnance lui est confiée.